

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

OBJET :

**PERSONNEL
COMMUNAL**

**MODIFICATION
DU
TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de :

19

CONVOCATION C.M.
EN DATE DU :

08/12/2022

AFFICHAGE EN
DATE DU :

08/12/2022

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

16/12/2022

PAR PUBLICATION
LE :

16/12/2022

N° 2022/41

COMMUNE DE PALAJA (11570)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze Décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, CITERNE, DUVAL, ESCAX, FILLAQUIER, GACHET, HECK, LECLAIR, MIGUEL, MOUCHET, ROUSSEAU, SCHNEIDER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent Excusé : Mr CLARES

Procurations : Mme BLANQUER à Mme CITERNE, Mme BOURBON à Mr SCHNEIDER, Mr CADENEL à Mme MIGUEL, Mme ETHEVE à Mme LECLAIR, Mr PIVA à Mme MOUCHET, Mme TAFFOREAU à Mr LECINA.

Secrétaire de Séance : Mr FILLAQUIER Frédéric

Monsieur le Maire expose :

- Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux, même lorsqu'il s'agit de modifier le Tableau des emplois permettant les avancements de grade,
- VU le précédent Tableau des effectifs de la Commune validé lors du Conseil Municipal en date du 20 Octobre 2022,
- VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 14 Novembre 2022, à l'inscription de l'Agent Territorial, Mme TERKI Zoulikha, sur la liste d'aptitude dans le grade *Assistant de Conservation du Patrimoine à compter du 01/12/2022*,
- Il convient de supprimer à compter du 01 Février 2023 :
 - Un poste d'*Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} Classe*, à temps non complet,
- Il est proposé de créer à compter du 01 Février 2023:
 - Un poste d'*Assistant de Conservation du Patrimoine*, à temps non complet,

Le tableau des effectifs doit donc être modifié.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le fixer comme suit, et ce, à compter du 1^{er} Février 2023:

(Voir tableau page suivante)

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 011-211102728-20221214-DEL2022_41-DE



Grades	Catégorie	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Filière Administrative</u>				
Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	
<u>Filière Technique</u>				
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2	
Agent de Maîtrise	C	2	2	31.50/35 (1)
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} C.	C	1	1	25.00/35 (1)
Adjoint Technique	C	11	11	31.00/35 (1) 29.33/35 (1) 24.82/35 (1) 24.50/35 (1) 21.31/35 (1) 18.50/35 (1) 10.15/35 (2)
<u>Filière Culturelle</u>				
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	1	1	31.50/35
<u>Filière Police Municipale</u>				
Brigadier -Chef Principal	C	1	1	
Gardien-Brigadier	C	1	1	

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré par :

VOTES : POUR : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

- Approuve cette proposition,
- Décide d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé, et ce, à compter du 01 Février 2023.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif M57, 2023, de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

**Le Maire,
Thierry LECINA**

Date du jour de signature par Mr le Maire : 16/12/2022